

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothée Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Brouteele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andrée Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Finances : Dotation de solidarité communautaire 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération du 19 février 2015 relative à la Mise en place d'une Dotation de solidarité communautaire ;

Le versement de l'attribution de compensation peut être complété par le versement d'une dotation de solidarité communautaire.

Monsieur le Président propose, que pour 2020, le montant de DSC à répartir soit de 1 600 000 euros, répartis entre les différentes communes en tenant compte de critères répartis comme suit :

- **Part 1 : part dite critères obligatoires** correspondant à 50% de l'enveloppe, répartie entre la population et le potentiel fiscal par habitant dont la pondération est la suivante :
 - La population représente 5 % de cette part,
 - Le potentiel fiscal par habitant représente 45 % de cette part.

- **Part 2 : part dite critères optionnels** représentant 50% de l'enveloppe, répartie entre :
 - l'attribution de compensation corrigée d'un coefficient inversement proportionnel au montant par habitant représente 40 % de cette part,
 - La longueur de voirie communale représente 5 % de cette part,
 - Le total des produits de fonctionnement par habitant représente 5 % de cette part.

Les modalités techniques de calcul de chacun de ces critères sont reprises ci-après en sachant que les montants présentés chaque année sont les derniers connus sur les fiches DGF (dont les critères relatifs à la population, au potentiel fiscal et à la longueur de voirie communale) et les CA des communes (critère représentant le total des produits de fonctionnement).

Part dite critères obligatoires : part population représentant 5 % de cette part

PART POPULATION (5%)		
	Population DGF*	Part de chaque commune
Estaires	6 567	16,33%
Fleurbaix	2 742	6,82%
Haverskerque	1 475	3,67%
La Gorgue	5 740	14,27%
Laventie	5 075	12,62%
Lestrem	4 569	11,36%
Merville	9 956	24,76%
Sailly sur la lys	4 087	10,16%
<i>total</i>	<i>40 211</i>	<i>100,00%</i>

* sur la base des fiches DGF 2019

Part dite critères obligatoires : le potentiel fiscal par habitant représentant 45 % de cette part

PART POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT (45 %)						
	potentiel fiscal	pop DGF	potentiel fiscal/pop	coef correctif	population pondérée	part
Estaires	4 761 054	6 567	725	1,30	8 568	20,76%
Fleurbaix	2 010 987	2 742	733	1,29	3 536	8,57%
Haverskerque	850 062	1 475	576	1,64	2 421	5,87%
La Gorgue	8 641 736	5 740	1 506	0,63	3 606	8,74%
Laventie	3 269 044	5 075	644	1,47	7 452	18,06%
Lestrem	6 178 495	4 569	1 352	0,70	3 196	7,74%
Merville	12 064 964	9 956	1 212	0,78	7 771	18,83%
Sailly	3 345 000	4 087	818	1,16	4 723	11,44%
total	41 121 342	40 211	946		41 273	100,00%

* sur la base des fiches DGF 2019

Part dite critères optionnels : l'attribution de compensation corrigée d'un coefficient inversement proportionnel au montant par habitant représentant 40 % de cette part

PART ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVERSEMENT PROPORTIONNELLE A LA MOYENNE PAR HABITANT (40%)

	AC par an*	population DGF	AC/an/hab	coef correctif	population pondérée	part dans le total
Estaires	843 510	6 567	128	2,38	15 642	17,22%
Fleurbaix	278 119	2 742	101	3,02	8 271	9,10%
Haverskerque	33 578	1 475	23	13,44	19 824	21,82%
La Gorgue	3 502 365	5 740	610	0,50	2 878	3,17%
Laventie	278 932	5 075	55	5,57	28 251	31,10%
Lestrem	1 663 492	4 569	364	0,84	3 840	4,23%
Merville	4 830 800	9 956	485	0,63	6 278	6,91%
Sailly sur la Lys	871 919	4 087	213	1,43	5 861	6,45%
Total	12 302 715	40 211	306		90 845	100,00%

* base AC conformément à la délibération du 12 décembre 2019

Part dite critères optionnels : la longueur de voirie communale représentant 5 % de cette part

PART LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE (5%)

	Longueur voirie	Part de chaque commune
Estaires	33 394	14,69%
Fleurbaix	16 753	7,37%
Haverskerque	15 143	6,66%
La Gorgue	23 121	10,17%
Laventie	15 219	6,70%
Lestrem	43 695	19,22%
Merville	62 401	27,45%
Sailly	17 590	7,74%
Total	227 316	100,00%

* sur la base des fiches DGF 2019

Part dite critères optionnels : total des produits de fonctionnement par habitant représentant 5 % de cette part

PART TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT (5%)					
	produits de fonctionnement	pop DGF	PF/habt	coef correctif	Part de chaque commune
Estaires	6 637 503	6 567	1 011	1,16	12,70%
Fleurbaix	2 302 619	2 742	840	1,39	15,29%
Haverskerque	1 145 119	1 475	776	1,51	16,54%
La Gorgue	8 643 243	5 740	1 506	0,78	8,53%
Laventie	4 752 891	5 075	937	1,25	13,71%
Lestrem	7 857 731	4 569	1 720	0,68	7,47%
Merville	12 355 821	9 956	1 241	0,94	10,35%
Sailly sur la lys	3 404 102	4 087	833	1,41	15,42%
TOTAL	47 099 029	40 211	1 171	9,12	100,00%

Sur la base des CA 2019 transmis par les communes

TABLEAU RECAPITULATIF

REPARTITION DE LA DSC 2020 PAR CRITERE ET PAR COMMUNE							
	Population DGF	Potentiel fiscal	Attribution de compensation inversement proportionnelle	longueur voiries	Produit de fonctionnement / habt *	Total en euros *	En euros/habt
	5%	45%	40%	5%	5%		
Estaires	13 065	149 460	110 200	11 752	10 163	294 640	44,87
Fleurbaix	5 455	61 691	58 270	5 896	12 232	143 544	52,35
Haverskerque	2 935	42 231	139 658	5 329	13 231	203 384	137,89
La Gorgue	11 420	62 910	20 277	8 137	6 822	109 565	19,09
Laventie	10 097	130 000	199 027	5 356	10 968	355 448	70,04
Lestrem	9 090	55 751	27 049	15 378	5 973	113 241	24,78
Merville	19 808	135 562	44 227	21 961	8 277	229 835	23,09
Sailly sur la lys	8 131	82 396	41 292	6 191	12 333	150 343	36,79
<i>total</i>	<i>80 000</i>	<i>720 000</i>	<i>640 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	1 600 000	

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les commissions communautaires n'ont pas été réunies,

Après avis favorable du Bureau réuni le 6 juin 2020 et après transmission complète des calculs, il est proposé au conseil de :

- VERSER la Dotation de Solidarité communautaire pour l'année 2020 aux communes membres, pour une enveloppe globale de 1 600 000 €,
- REPARTIR cette enveloppe selon le tableau ci-dessus ;
- PREVOIR les crédits au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX



(Handwritten signature in blue ink)